

**Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |  
Séance du 21 mars 2024**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2024-03-21-12 | Finances Communales - Budget Annexe  
Résidence Autonomie A.Croizat - Affectation des résultats exercice 2023  
Rapporteur** Moyses Joachim

Nombre de conseillers en exercice : 17  
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 11  
Nombre de pouvoir : 4  
Nombre d'excusés : 2  
Convoqué le 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 mars, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Président.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moyses, Madame Nicole Auvray, Madame Murielle Mour, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Madame Annie Geslin, Madame Danielle Boulais.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Murielle Mour, Madame Laëtitia Le Behec donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Jean Pierre Mirey donne pouvoir à Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Didier Burg donne pouvoir à Madame Nicole Auvray.

**Etaient excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Alain Goussault.



**Vu :**

- L'instruction budgétaire et comptable M22,

**Considérant :**

- Qu'en M22, les résultats doivent faire l'objet d'une affectation :
  - Soit lors du budget primitif si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés préalablement,
  - Soit lors d'une décision modificative si le compte de gestion et le compte administratif ont été adoptés postérieurement,

**Le Conseil d'administration décide :**

- D'affecter les résultats comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur exercice 2022	3 477.47
Résultat de l'exercice 2023	5 874.29
<b>Résultat de clôture « 001 » (exercice 2023)</b>	<b>9 351.76</b>
Solde des restes à réaliser (exercice 2023)	+ 356.80
<b>Excédent de clôture</b>	<b>9 708.56</b>
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat antérieur exercice 2022	51 128.25
Résultat d'exercice 2023	- 36 918.16
<b>Résultat de clôture à affecter « 002 » (exercice 2023)</b>	<b>14 210.09</b>
AFFECTATION DU RESULTAT	
<b>Report à nouveau créiteur en section d'investissement (001)</b>	<b>9 351.76</b>
<b>Report à nouveau créiteur en section de fonctionnement (002)</b>	<b>14 210.09</b>
Réserve de compensation (compte 1068664)	

- Le Président est chargé en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

**Résultat du vote :**

Par : 15 voix pour

Pour extrait conforme,  
Le président du CCAS



Le secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 25/03/2024

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20240321-2024-03-21-12-DE

Publié ou notifié : **04 AVR. 2024**